

# RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU CAAHC

## RÈGLES SPÉCIFIQUES DU CAAHC

Certaines règles spécifiques doivent être respectées afin de permettre un fonctionnement harmonieux des activités au CAAHC.

### CODE VESTIMENTAIRE

Un code vestimentaire est demandé pour toutes les activités cliniques en IMC, IDC, externat et au CAAHC.

<https://md.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/47/2025/01/Politique-code-vestimentaire.pdf>

### RÈGLES GÉNÉRALES

- **La carte étudiante UdeM** (physique ou électronique)<sup>1</sup> doit être montrée obligatoirement à l'arrivée de l'étudiant au centre pour son inscription au CAAHC du campus Montréal.
- **Aucun breuvage ni aliment** n'est autorisé dans le centre. Ils peuvent endommager les mannequins ou les appareils électroniques ;
- Toute personne qui touche à un mannequin doit porter des **gants** ;
- La prise de photo et de vidéo **est interdite** en tout temps dans le centre;
- L'ensemble du personnel enseignant (professeurs, assistants de laboratoire, moniteurs, etc.) **doit voir au respect de ce code en tout temps** ; il doit donc lui-même donner l'exemple.

**Étiquette respiratoire : le port du masque n'est pas obligatoire au CAAHC. Cependant, il sera fortement recommandé s'il y a des personnes vulnérables dans l'activité (étudiants, formateurs, patients ou personnel).**

<sup>1</sup> Veuillez-vous assurer de la validité de votre carte et qu'elle soit facilement accessible lors de votre arrivée au CAAHC

## **POLITIQUE D'ÉCHANGE DES ACTIVITÉS CLINIQUES ET DU CAAHC**

Dans le cas exceptionnel d'une absence répondant aux critères décrits comme planifiées (prévisibles) dans la politique des présences des années fondements 1 & 2, se référer à la politique sur les présences durant les années pré-externat :

[https://md.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/47/2025/01/Politique-sur-les-presences\\_2026.pdf](https://md.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/47/2025/01/Politique-sur-les-presences_2026.pdf)

Et à la politique de présence et de notation pour les activités au CAAHC (Année fondement 1 et 2) :

[https://md.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/47/2025/09/Politique-de-presence-et-de-notation-pour-les-activites-au-caahc\\_preclinique-1-et-2.pdf](https://md.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/47/2025/09/Politique-de-presence-et-de-notation-pour-les-activites-au-caahc_preclinique-1-et-2.pdf)

## **ATTITUDE NON PROFESSIONNELLE**

Si un étudiant présente un écart de conduite ou un manquement professionnel, l'enseignant lui demandera de lui donner son nom et l'étudiant devra quitter l'atelier.

La suite des démarches en lien avec ce comportement non professionnel suivra les démarches conformes à la Politique sur les comportements professionnels :

[https://md.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/47/2025/01/Politique-sur-les-comportements-professionnels\\_2026.pdf](https://md.umontreal.ca/wp-content/uploads/sites/47/2025/01/Politique-sur-les-comportements-professionnels_2026.pdf)